



Commission de gestion et finances - 1436 Chamblon

Rapport de la Commission de gestion et finances sur le préavis municipal N°07/22 du 26 septembre 2022 relatif à l'arrêté d'imposition 2023.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et finances, composée de Mme Françoise Schenk et de MM Damien Degrange, Bruno Karlen, Jonathan Marendaz et Antoine Rouiller a pris connaissance du préavis municipal 07/22 ainsi que de l'arrêté d'imposition pour l'année 2023. Elle a obtenu de la Municipalité des réponses précises à ses questions et l'en remercie.

Maintenir le taux d'imposition à 66% - en vigueur depuis 2012 - semble raisonnable et prudent dans le contexte inflationniste actuel et en regard des importants investissements prévus, même si ceux-ci seront vraisemblablement étalés dans le temps et pas nécessairement tous réalisés.

Recommandation

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil général :

Article 1 : d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté par la Municipalité. L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

Chamblon, le 26 septembre 2022

Damien
Degrange

Bruno
Karlen

Jonathan
Marendaz

Antoine
Rouiller

Françoise
Schenk